



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

DECLARATION LIMINAIRE
CHSCT-D62
Séance du 10 décembre 2020

La politique sanitaire gouvernementale a manqué depuis le début de cette crise, de cohérence, d'anticipation, de préparation et souffre toujours d'un manque de moyens encore plus criant que d'ordinaire. Manque de moyens pour enseigner dans de bonnes conditions, pour remplacer, pour former, pour fonctionner...manque de moyens pour les services également, pour assurer le suivi, l'accompagnement des personnels, pour assurer la mise en place d'une prévention primaire mais aussi secondaire et tertiaire auprès des personnels.

Les derniers chiffres sur la covid19 montraient un ralentissement de l'ampleur de l'épidémie en France bien que le taux d'incidence dans le Pas de Calais reste élevé et que l'inquiétude demeure très présente. Certes, on pourrait être plus optimiste et penser que le ministre a pris la mesure de l'expérience « covid acte 1 » que nous avons vécue et qu'il s'attache à renforcer le service public d'éducation et à améliorer les conditions de travail de ses agents.

Malheureusement, il n'en est rien. Les volte-face du ministre suite à l'attentat de Samuel Paty, le financement controversé d'un syndicat lycéen, la mascarade du Grenelle de l'éducation ont anéanti tout élan de confiance. Face aux différentes crises, la défiance du monde éducatif envers son ministère n'a jamais été telle.

L'ensemble des organisations syndicales a d'ailleurs déposé courant novembre auprès du ministère de l'Éducation nationale une alerte sociale pour dénoncer la gestion de la crise sanitaire par le ministère. Gestion qui dégrade les conditions de travail déjà largement détériorées, conduit à une surcharge de travail et à une mise sous-pression intenable pour l'ensemble des personnels dont les directrices et directeurs d'école, épuisés et exaspérés.

Le service public d'éducation ne peut se contenter de rapiécages temporaires et organisés dans la précipitation. C'est d'un véritable plan d'urgence construit et réfléchi dont nous avons besoin pour renforcer l'École et protéger ses agents !

C'est pourquoi, dans le cadre qui nous réunit aujourd'hui il faut un programme annuel de prévention départemental ambitieux répondant aux besoins du terrain et s'appuyant sur des analyses concertées, en cohérence avec le programme de prévention académique.

La FSU, engagée au quotidien auprès des personnels y contribuera tout comme elle continue de contribuer à la dématérialisation du RSST et à la prise en charge des RPS pour l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de l'ensemble des personnels.